



*Mission Permanente de la République du Mali  
auprès des Nations Unies*

111 EAST 69th STREET, NEW YORK, N.Y. 10021

N°02<sup>111</sup> 333 MPM/IOM/aha

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies (Bureau des Affaires juridiques) et se référant à sa note verbale N°309 du 8 octobre 2002, a l'honneur de lui transmettre ci-joint le dossier de candidature de Mme Fatoumata Diarra née Dembélé, au poste de juge à la Cour pénale internationale.

Magistrat de grade exceptionnel, Madame Fatoumata Diarra née Dembélé a été élue juge *ad litem* au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) le 12 juin 2001 et nommée à la première Chambre pour siéger dans un procès qui s'est ouvert le 3 septembre de la même année. Ce procès est actuellement en phase finale et Madame Diarra ne peut bénéficier d'une nouvelle nomination selon les dispositions de l'article 13 ter du Statut du Tribunal pénal international.

Ayant pris connaissance du dégageant de l'intéressée à travers la correspondance du Président du Tribunal pénal international, du 9 octobre 2002, le Gouvernement du Mali a décidé de la présenter au poste de juge à la Cour pénale internationale. Nous entendons ainsi mettre à la disposition de la justice internationale les compétences et l'engagement de ce dynamique magistrat et grande militante des droits de la femme et de l'enfant.

Elle a de surcroît une riche expérience en matière pénale. Elle a en effet été juge d'instruction à trois reprises; substitut du Procureur, Présidente de la Chambre correctionnelle de la Cour d'Appel, et Présidente de la Cour d'assises avant d'être nommée Directrice nationale de l'administration de la Justice en septembre 1999. C'est à partir de ce poste qu'elle a été élue juge *ad litem*.

**Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies  
(Bureau des Affaires juridiques)  
Room S- 3427 A  
NEW YORK**

NOV - 7 2002  
13035

En outre, Madame Diarra, personnalité de la société civile, a mené plusieurs actions au plan national et international en faveur des droits de la personne humaine. Elle s'est impliquée très tôt dans la campagne en faveur de la Cour pénale internationale, dont elle connaît les textes fondamentaux.

Enfin, son expérience en tant que juge ad litem au Tribunal pénal international lui a permis d'approfondir ses connaissances en droit international humanitaire, de se familiariser avec les spécificités de la procédure internationale et les différents concepts de *common law*. Elle est désormais en mesure de travailler dans le cadre d'un système juridique mixte et dans un environnement bilingue.

Madame Fatoumata Darra née Dembélé bénéficie en conséquence de l'expérience requise conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

A ce titre, le Gouvernement de la République du Mali présente sa candidature au titre de la liste A.

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies (Bureau des Affaires juridiques) les assurances de sa haute considération. *H*



New York, le 31 Octobre 2002